

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Ordonnance n° 3 - 98 du 16 janvier 1998
portant autorisation de perception des recettes et ouverture de crédits provisoires applicables aux
dépenses des services de l'Etat pour le premier trimestre de l'année 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu la loi n° 24-66 du 23 novembre 1966 portant loi organique relative au régime financier ;
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu les nécessités de services ;

En Conseil des ministres,

ORDONNE :

Article premier.- Les recettes et les dépenses du budget de l'Etat, ainsi que les opérations de trésorerie, sont, pour le premier trimestre de l'année 1998, réglées conformément aux dispositions de la présente ordonnance.

PREMIERE PARTIE : DES VOIES ET DES MOYENS

Article 2.- La perception des impôts, des produits et des taxes parafiscales affectés à l'Etat, aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes divers, continuera d'être opérée pendant le premier trimestre de l'année 1998 conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3.- Il sera pris en recette, au budget d'investissement provisoire du premier trimestre 1998, la somme de 5.000.000.000 de francs CFA représentant la contribution du budget de fonctionnement.

Article 4.- Pour la couverture des besoins de trésorerie au cours du premier trimestre 1998, le ministre des finances et du budget, sur délégation du Président de la République, est autorisé à recourir, en cas de nécessité, aux avances de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale dans les conditions fixées par les statuts de cet Etablissement.

DEUXIEME PARTIE : DU BUDGET DE L'ETAT

A/- BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Article 5.- Il est ouvert aux départements ministériels, pour le premier trimestre de l'année 1998, des crédits provisoires de fonctionnement des services déterminés par rapport aux services votés du budget 1997, et dont les montants globaux sont fixés ainsi qu'il suit :

- Dette publique		60.000.000.000 F CFA
- Personnel		26.250.000.000 F CFA
- Matériel		3.825.000.000 F CFA
- Charges communes		6.300.000.000 F CFA
- Transferts hors contribution		7.796.275.000 F CFA
- Contribution à l'investissement		5.000.000.000 F CFA
TOTAL GENERAL		109.171.275.000 F CFA

Article 6.- Les crédits provisoires accordés sont répartis par ministère et par chapitre ainsi qu'il suit :

1. DEPENSES DE PERSONNEL

INSTITUTIONS ET MINISTÈRES	Prévisions Rajustées 1997	Budget 1998 Douzièmes Provisoires
Conseil National de Transition	338 790 000	84 697 500
Présidence de la République	1 145 402 000	286 350 500
Défense Nationale	24 748 763 000	6 187 190 750
Organisation du Forum	18 000 000	4 500 000
Affaires Etrangères	4 122 072 000	1 030 518 000
Justice, Garde des Sceaux	1 668 284 000	417 071 000
Communication	2 178 052 000	544 513 000
Intérieur, Sécurité et Administration du Territoire	8 142 232 000	2 035 558 000
Aménagement du Territoire et Développement Régional	58 213 000	14 553 250
Reconstruction et Développement Urbain	402 030 000	100 507 500
Energie et Hydraulique	62 082 000	15 520 500
Pêche et Ressources Halieutiques	139 068 000	34 767 000
Agriculture et Elevage	3 074 284 000	768 571 000
Economie Forestière	884 996 000	221 249 000
Equipement et TP	200 666 000	50 166 500
Transports et Aviation Civile	224 675 000	56 168 750
Industrie et Mines	1 068 654 000	267 163 500
Délégué, chargé de l'Urbanisme, Construction et Habitat	13 000 000	3 250 000
Hydrocarbures	82 619 000	20 654 750
Postes et Télécommunications	13 000 000	3 250 000

1. DEPENSES DE PERSONNEL (Suite 1 et Fin)

INSTITUTIONS ET MINISTÈRES	Prévisions Réajustées 1997	Budget 1998 Douzièmes Provisoires
Commerce, Consommation et Approvisionnement	778 009 000	194 502 250
Programmation, Privatisation	827 691 000	206 922 750
Finances et Budget	5 405 722 000	1 351 430 500
P.M.E., chargé de l'Artisanat	99 617 000	24 904 250
Contrôle d'Etat	645 291 000	161 322 750
Enseignement Fondamental et Secondaire	32 705 942 000	8 176 485 500
Enseignement Supérieur et Recherche Scient	1 845 834 000	461 458 500
Culture et Arts, chargé de la Francophonie	383 293 000	95 823 250
Redéploiement Jeunesse et Sports	2 912 335 000	728 083 750
Tourisme et Environnement	227 653 000	56 913 250
Famille et Intégration de la Femme	24 244 000	6 061 000
Enseignement Technique et Formation Professionnelle	13 000 000	3 250 000
Santé et Population	7 305 181 000	1 826 295 250
Fonction Publique et Reformes Administratives	821 232 000	205 308 000
Travail et Sécurité Sociale	1 013 246 000	253 311 500
Solidarité Nationale, chargé des Sinistrés	1 406 828 000	351 707 000
TOTAL	105 000 000 000	26 250 000 000

2. DEPENSES DE MATERIEL

MINISTÈRES	Prévisions Réajustées 1997	Budget 1998 Douzièmes Provisoires
Présidence de la République	3 608 000 000	902 000 000
Programmation, Privatisation, et Promotion EP	378 000 000	94 500 000
Reconstruction et Développement Urbain	83 000 000	20 750 000
Justice, Garde des Sceaux	101 460 000	25 365 000
Agriculture et Elevage	70 000 000	17 500 000
Travail et Sécurité Sociale	43 000 000	10 750 000
Transports et Aviation Civile	70 000 000	17 500 000
Aménagement du Territoire, Développement Régional	43 000 000	10 750 000
Affaires Etrangères et Coopération	400 000 000	100 000 000
Redéploiement de la Jeunesse et Sports	244 000 000	61 000 000
Equipement et TP	43 000 000	10 750 000
Finances et Budget	1 750 000 000	437 500 000
Intérieur, Sécurité et Administration du Territoire	845 000 000	211 250 000
Hydrocarbures	70 000 000	17 500 000
Energie et Hydraulique	38 000 000	9 500 000
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	399 600 000	99 900 000
Culture et Arts, chargé de la Francophonie	43 000 000	10 750 000
Contrôle d'Etat	55 000 000	13 750 000
Santé et Population	1 809 500 000	452 375 000
Solidarité Nationale, chargé des Sinistrés	294 500 000	73 625 000
Industrie et des Mines	69 000 000	17 250 000
Economie Forestière	30 800 000	7 700 000
P.M.E., chargé de l'Artisanat	33 000 000	8 250 000

2. DEPENSES DE MATERIEL (Suite I et Fin)

MINISTERES	Prévisions Réajustées 1997	Budget 1998 Douzièmes Prévisibles
Fonction Publique et Réformes Administratives	86 540 000	21 635 000
Tourisme et Environnement	76 000 000	19 000 000
Communication	83 000 000	20 750 000
Enseignement Fondamental et Secondaire	1 530 000 000	382 500 000
Organisation du Forum National	20 000 000	5 000 000
Pêche et Ressources Halieutiques	48 200 000	12 050 000
Commerce, Consommation et Approvisionnement	43 000 000	10 750 000
Famille et Intégration de la Femme	53 000 000	13 250 000
Postes et Télécommunications	38 000 000	9 500 000
Enseignement Technique et Formation Professionnelle	213 400 000	53 350 000
Délégué l'Urbanisme, de la Construction et Habitat	15 000 000	3 750 000
Défense Nationale	2 573 000 000	643 250 000
TOTAL	15 300 000 000	3 825 000 000

3. DEPENSES DES CHARGES COMMUNES

LIBELLES	PREVISIONS REAJUSTEES 1997	Budget 1998 Douzièmes Provisoires
Frais de Mission à l'intérieur	5 000 000	1 250 000
Evacuations sanitaires à l'intérieur	20 000 000	5 000 000
Biens et Services Consommés	125 000 000	20 250 000
Fournitures de bureau	280 000 000	70 000 000
Imprimés spéciaux	205 000 000	51 250 000
Fournitures et petits matériel technique	280 000 000	150 000 000
Fournitures et petits matériel informatique	80 000 000	120 000 000
Achat petit mobilier	20 000 000	105 000 000
Entretien et réparation immeubles	150 000 000	37 500 000
Entretien et réparation matériel informatique	50 000 000	12 500 000
Entretien et réparation matériel des réseaux	10 000 000	12 500 000
Entretien avion présidentiel	0	0
Impressions reliures documentation générale	30 000 000	7 500 000
Frais de correspondance	50 000 000	12 500 000
Frais de téléphone et communication	1 200 000 000	300 000 000
Eau	800 000 000	200 000 000
Electricité	1 475 000 000	368 750 000
Frais d'acte et de contentieux	10 000 000	2 500 000
Assurance avion présidentiel	0	0
Prestations OCI	650 000 000	210 000 000
Autres prestations de Service	120 000 000	200 000 000
Loyers d'habitation	150 000 000	37 500 000
Frais de conférence	15 000 000	3 750 000
Frais de séminaires	65 000 000	16 250 000
Fêtes et cérémonies publiques	145 000 000	36 250 000

3. DEPENSES DES CHARGES COMMUNES (Suite 1 et Fin)

LIBELLES	PREVISIONS REAJUSTEES 1997	Budget 1998 Douzièmes Provisoires
Transport du personnel a l'intérieur	15 000 000	3 750 000
Transport des étudiants a l'intérieur	50 000 000	11 000 000
Transport des coopérants a l'intérieur	10 000 000	2 500 000
Transport des marchandises et matériel a l'intérieur	100 000 000	10 000 000
Transport des fonds	0	0
Fonds de commandement	2 700 000 000	600 000 000
Rentrée Scolaire, Examens et concours	4 185 000 000	400 000 000
Frais de responsabilité civile de l'Etat	100 000 000	25 000 000
Frais d'hospitalisation et d'inhumation des indigents a l'intérieur	100 000 000	25 000 000
Evacuations sanitaires (Intérieur)	10 000 000	2 500 000
Remboursements et reversements divers	10 000 000	2 500 000
Dotation pour Dépenses Eventuelles et Imprévues	4 000 000 000	900 000 000
Transport des diplomates a l'étranger	250 000 000	300 000 000
Transport des étudiants a l'étranger	150 000 000	37 500 000
Transport des coopérants	100 000 000	10 000 000
Transport du matériel	100 000 000	25 000 000
Transport des effets des étudiants	100 000 000	25 000 000
Frais d'hospitalisation a l'étranger	460 000 000	115 000 000
Evacuations sanitaires (Frais de transport)	125 000 000	50 000 000
Impôts et Taxes	1 000 000 000	100 000 000
Forum pour l'unité nationale et la Démocratie	100 000 000	25 000 000
Voyages présidentiels	600 000 000	150 000 000
Intérêts découverts BEAC	5 000 000 000	1 500 000 000
TOTAL	25 200 000 000	6 300 000 000

4. DEPENSES DE TRANSFERTS

INSTITUTIONS ET MINISTÈRES	Prévisions Réajustées 1997	Budget 1998 Douzièmes Provisaires
Conseil National de Transition	1 629 800 000	203 725 000
Présidence de la République	27 000 000	6 750 000
Défense Nationale	8 000 000	2 000 000
Affaires Etrangères	245 000 000	61 250 000
Justice, Garde des Sceaux	200 000 000	50 000 000
Communication	108 000 000	27 000 000
Intérieur et Sécurité et Administration du Territoire	3 385 710 000	846 427 500
Délégué l'Urbanisme, de la Construction et Habitat	130 000 000	32 500 000
Energie et Hydraulique	40 000 000	10 000 000
Economie Forestière	425 000 000	106 250 000
Pêche et Ressources Halieutiques	6 000 000	1 500 000
Agriculture et Elevage	163 000 000	40 750 000
Equipement et TP	50 000 000	12 500 000
Transports et Aviation Civile	426 000 000	106 500 000
Industrie et Mines	52 000 000	13 000 000
Hydrocarbures	50 000 000	12 500 000
Commerce, Consommation et Approvisionnement	94 000 000	23 500 000
Programmation, Privatisation	716 000 000	179 000 000
Finances et Budget	1 543 773 000	385 943 250
Enseignement Fondamental et Secondaire	3 433 346 000	858 336 500
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	11 710 795 000	2 927 698 750

4. DEPENSES DE TRANSFERTS (Suite 1 et Fin)

INSTITUTIONS ET MINISTÈRES	Prévisions Réajustées 1997	Budget 1998 Douzièmes Provisoires
Culture et Arts, chargé de la Francophonie	105 500 000	26 375 000
Redéploiement Jeunesse et Sports	127 000 000	31 750 000
Enseignement Technique et Formation Professionnelle	39 385 000	9 846 250
Tourisme et Environnement	50 000 000	12 500 000
Famille et Intégration de la Femme	34 000 000	8 500 000
Santé et Population	6 922 691 000	1 730 672 750
Fonction Publique et Reformes Administratives	22 000 000	5 500 000
Travail et Sécurité Sociale	118 000 000	29 500 000
P.M.E., chargé de l'Artisanat.	17 000 000	4 250 000
Solidarité Nationale, chargé des Sinistrés	121 000 000	30 250 000
Total Transferts hors Contribution	32 000 000 000	7 796 275 000
Contribution de l'Investissement	42 000 000 000	5 000 000 000
TOTAL TRANSFERTS	74 000 000 000	12 796 275 000

B/- BUDGET D'INVESTISSEMENT

Article 7.- Sont ouverts au budget d'investissement, pour le premier trimestre de l'année 1998, des crédits de paiement pour les travaux prioritaires d'un montant de cinq milliards (5.000.000.000) de francs CFA.

Article 8.- La répartition des crédits du budget d'investissement est présentée par ministère conformément au tableau joint en annexe.

TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS FINALES

Article 9.- Les crédits ouverts deviennent automatiquement caducs dès la mise en exécution de la loi de finances 1998.

Article 10.- Toutes dispositions antérieures non contraires à la présente ordonnance sont maintenues.

Article 11.- La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 16 janvier 1998

ausz.

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République

Le ministre des finances et du budget,

Mathias DZON.-

**TABEAU RECAPITULATIF DE REPARTITION
DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PAR MINISTERE**

En Millions de FCFA

INSTITUTION ET MINISTRES	Budget 1998 Douzièmes Provisoires
Présidence de la République	210
Programmation, Privatisation	300
Reconstruction et Développement Urbain	450
Justice, Garde des Sceaux	100
Agriculture et Elevage	150
Travail et Sécurité Sociale	38
Transports et Aviation Civile	110
Aménagement du Territoire, Développement Régional	100
Affaires Etrangères et Coopération	50
Redéploiement Jeunesse et Sports	75
Equipement et TP	600
Finances et Budget	82
Intérieur et Sécurité et Administration du Territoire	500
Hydrocarbures	36
Energie et Hydraulique	100
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	185

**TABEAU RECAPITULATIF DE REPARTITION
DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PAR MINISTERE**
(Suite 1 et Fin)

INSTITUTION ET MINISTRES	En Millions de FCFA	
	Budget 1998	Douzièmes Provisoires
Culture et Arts, chargé de la Francophonie		25
Contrôle d'Etat		290
Santé et Population		500
Solidarité Nationale, chargé des Sinistrés		70
Industrie et Mines		40
Economie Forestière		70
P.M.E., chargé de l'Artisanat		30
Fonction Publique et Reformes Administratives		63
Tourisme et Environnement		40
Communication		130
Enseignement Fondamental et Secondaire		300
Organisation du Forum National		50
Pêche et Ressources Halieutiques		33
Commerce, Consommation et Approvisionnement		50
Famille et Intégration de la Femme		25
Postes et Télécommunications		50
Enseignement Technique et Formation Professionnelle		150
TOTAL		5 000